

# Professionnels du chiffre, soyez acteurs de la confiance dans les associations

Les experts-comptables et les commissaires aux comptes apportent de la confiance dans les comptes des entreprises. En participant à la démarche proposée par IDEAS, ils peuvent également contribuer à conforter les donateurs dans les modes de fonctionnement des associations et des fondations. En effet, le label IDEAS, aboutissement logique de cette démarche, permet de sécuriser et d'encourager la démarche de don. Il repose sur le guide des bonnes pratiques d'IDEAS mis au point au sein d'un comité d'experts auquel le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ont activement participé.

**L**e label IDEAS est délivré aux associations et aux fondations qui ont suivi une démarche d'accompagnement assurée par les conseillers bénévoles d'IDEAS afin d'optimiser leur fonctionnement et leur transparence. Ces organismes, à la suite de cette phase d'accompagnement et avant d'être candidats au label, sont soumis à des contrôles externes sur la base des indicateurs du guide des « bonnes pratiques IDEAS ».

## L'intervention de la profession

Les experts-comptables et les commissaires aux comptes peuvent intervenir à plusieurs niveaux dans cette démarche. Ils peuvent d'une part, intégrer l'équipe des conseillers bénévoles qui aident les organisations d'intérêt général à optimiser leurs pratiques et d'autre part, réaliser les missions de contrôles externes, selon le guide des bonnes pratiques IDEAS, auprès d'une organisation venant de finaliser son accompagnement. Pour des raisons de conflit d'intérêts, un conseiller

bénévole ne peut être contrôleur d'une même organisation.

Le guide IDEAS couvre l'ensemble de la chaîne caritative, de l'appel au don jusqu'à son utilisation sur le terrain : il comporte 120 indicateurs concernant trois champs, la gestion financière, la gouvernance et l'efficacité de l'action. Le guide IDEAS est un outil d'amélioration des modes de fonctionnement d'une organisation et les professionnels du chiffre peuvent s'appuyer sur ses indicateurs pour proposer des voies d'amélioration à leurs clients associatifs, que ce soit sur le plan de la gestion financière ou sur le plan de la gouvernance.

De nombreux donateurs, entreprises ou personnes, souhaitent organiser leur démarche de don dans un cadre sécurisé : IDEAS les informe des missions et des valeurs de l'organisation à laquelle ils souhaitent donner, ainsi que des éléments structurants indispensables à la pérennité de son développement. Sa gouvernance, sa stratégie, son organisation, son

efficacité, ses contrôles internes et l'indépendance de ses contrôles externes opérés par les métiers du chiffre sont autant de facteurs de confiance pour donner sereinement.

Un travail formidable a été réalisé par les équipes d'IDEAS avec le concours précieux de la profession du chiffre et de la Caisse des dépôts et consignations. Nos sociétés ont besoin de solidarité pour s'épanouir. Ce processus de labellisation est en plein essor. C'est l'intérêt de tous d'assurer son développement.

« Les experts-comptables sont fiers de contribuer à conforter le travail remarquable d'IDEAS afin de s'assurer de règles de gestion efficaces et de bonne gouvernance. La démarche d'IDEAS est tout simplement concrète et utile. Je suis ravi de savoir que nos membres ont commencé à intégrer l'équipe de conseillers bénévoles d'IDEAS afin de réaliser certaines de ces missions. », confirme Joseph Zorogniotti, président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. ■



Hélène Dransart  
Présidente d'IDEAS

## Appel à bénévoles

IDEAS a besoin de vous pour accompagner de nouvelles organisations candidates à son label dès le mois de septembre.

**Rejoignez-nous !**  
01 40 14 40 83  
info@ideas.asso.fr /  
www.ideas.asso.fr

## IDEAS versus Comité de la charte : comparatif d'organismes délivrant des agréments et labels

Les associations et les fondations sont aujourd'hui demandeuses de labellisation et de certification d'évaluation. De ce fait, de nombreuses initiatives ont surgi ces dernières années ; la profession comptable accompagne deux d'entre elles. Ce tableau permet d'identifier les complémentarités existantes dans leurs démarches tant auprès des donateurs (particuliers, entreprises...), que des entités bénéficiant de leurs ressources.

	Comité de la charte	IDEAS
<b>Année de création</b>	1989	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 2005-2008 (Création du Comité Expert, établissement du guide des bonnes pratiques, tests)</li> <li>▶ 2009 (Lancement du Label IDEAS)</li> </ul>
<b>Rôle</b>	Organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public.	Organisme qui accompagne le développement des organismes d'intérêt général sur la base de règles de bonne gouvernance et d'efficacité propres à accroître leur impact et à motiver la confiance des donateurs.
<b>Délivrance</b>	Agrément	Label
<b>Nbre d'entités</b>	64 entités agréées en 2010, 20 en attente d'agrément, d'ici 3 ans 120 entités devraient être concernées.	6 entités labellisées en 2010, 10 en attente de labellisation, d'ici 3 ans 70 entités devraient être concernées.
<b>Entités concernées</b>	Association ou fondation à but non lucratif et d'intérêt général de droit français, ayant au moins 2 années d'existence, à l'exclusion des organisations ayant des missions à caractère religieux, syndical ou politique. Agir au plan national et collecter au moins 500 000 euros par an auprès du public.	Organisation éligible au mécénat qui en fait la demande et qui satisfait aux critères des bonnes pratiques et de ses documents d'application.
<b>Référentiel</b>	Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public dans un but d'intérêt général.	Démarche qualité construite sur la base de la méthode OVAR (Objectifs/Variables d'Actions/Responsables) mise au point par HEC et adaptée aux besoins du secteur non lucratif.
<b>Contenu du référentiel</b>	<b>4 grands principes</b> : Fonctionnement statutaire et gestion désintéressée // Gestion rigoureuse // Qualité de la communication et de la collecte de fonds // Transparence financière à l'égard des donateurs (Ces grands principes se déclinent en 23 critères détaillés, soit 150 points de contrôle consultables sur le site <a href="http://www.comitecharte.org">www.comitecharte.org</a> )	<b>Guide de bonnes pratiques</b> : Gouvernance // Financier // Efficacité de l'action (50 thèmes détaillés soit 120 indicateurs consultables sur le site <a href="http://www.ideas.asso.fr">www.ideas.asso.fr</a> )
<b>Gouvernance</b>	<b>Association loi 1901</b> : Conseil d'administration composé de 8 personnalités qualifiées et de 7 représentants des organisations agréées. // Commission d'agrément et de contrôle constituée d'une dizaine d'experts indépendants et de bénévoles. Ils sont nommés par le CA pour une durée de 3 ans. // Fonctionnement : 4 permanents salariés et 60 bénévoles dont 50 contrôleurs de profils multiples. // Ressources : budget annuel 500 000 Euros (hors bénévolat).	<b>Association loi 1901</b> : Conseil d'administration avec membres fondateurs : CNCC, CSOEC et Caisse des dépôts et consignations. // Comité expert composé d'un groupe concepteur en charge de rédiger le guide de bonnes pratiques et un groupe consultant. // Comité de délivrance du label constitué par des membres qui officient en toute indépendance et bénéficient d'une grande expérience soit dans le domaine du mécénat, du secteur non lucratif, soit celui du contrôle. // Fonctionnement : 5 permanents et 50 bénévoles experts. // Ressources : budget annuel 165 000 Euros (hors bénévolat).
<b>Démarche d'obtention de l'agrément ou du label</b>	Etablissement d'un rapport par un contrôleur sur le respect de la charte de déontologie. // Octroi de l'agrément par la commission d'agrément et de contrôle. // Le contrôleur est une personnalité indépendante choisie en fonction de ses compétences personnelles, il est nommé par le président du comité pour une durée de 3 ans renouvelable une fois. // Il établit chaque année un rapport intermédiaire qui permet de vérifier qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause l'agrément. // Il passe normalement de 20 à 40 jours par an sur le dossier contrôlé, assiste aux AG et au CA.	Accompagnement des organisations éligibles au mécénat par des bénévoles (formés sur le plan stratégique et la cartographie des risques). Cet accompagnement consiste à établir un état des lieux au regard du guide de bonnes pratiques et de définir les différents chantiers d'amélioration (réaménagement simple, adoption de nouveaux moyens, création de nouveaux processus). // Démarche de labellisation. Les contrôles sont effectués par des professionnels du contrôle, experts-comptables, commissaires aux comptes. Les rapports de contrôle définissent pour chaque indicateur son degré d'obtention. // Le comité de délivrance du label s'appuie sur le rapport préliminaire des bénévoles d'IDEAS, les attestations des contrôleurs indépendants, la présentation de la candidature faite par les dirigeants. // Ce label lorsqu'il est attribué pour une durée de 3 ans, peut être assorti de commentaires nécessitant le cas échéant des points à améliorer.
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.comitecharte.org">www.comitecharte.org</a>	<a href="http://www.ideas.asso.fr">www.ideas.asso.fr</a>

Retrouvez sur le site du Club secteur public [www.secteurpublic.asso.fr](http://www.secteurpublic.asso.fr) une version complète du tableau comparatif.